

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mars, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra.

Procuration a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Monsieur GAUDICHON Eric.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-029 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'USB CYCLO POUR L'ACHAT DE MAILLOTS.

Considérant que l'association « Union Sportive Briaroise Cyclotourisme » envisage l'achat d'équipements et le remplacement des maillots de ses licenciés ;

Considérant qu'elle souhaite conserver les couleurs de Briare et l'impression du Pont Canal au dos des maillots ;

Considérant que la Fédération ne participe pas au financement des maillots et que par conséquent le club et les licenciés supporteront l'intégralité du coût ;

Considérant qu'elle sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 850 € pour un coût total de 1.230 € ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 750€ à l'association
« Union Sportive Briaraise Cyclotourisme » ;

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget 2025 sur le compte 65748.

Le 24 mars 2025

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Jacqueline LAURENT



Pierre-François BOUGUET